

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 7 avril 2026.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Sophie PIFFARELLY, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Catherine JUAN, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Aimé LONGUEPEE, M. Salah KRIMAT - Adjoints au Maire

M. James BEL, Mme Sandrine DEBEAUSSE, Mme Aurore DJOUMER, Mme Véronique GARCIA, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Chanrotana HUN, M. Abdoul KANE, M. Wouassim LAJILI, M. Lionel LOURDIN, M. Jean LORENZO, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, Mme Ingrid VASSEUR, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Mehdi BOUMENJEL donne pouvoir à Mme Leïla ZENATI,
Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER.

M. James BEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°02 : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-22 et L.2121-29 ;

Considérant que conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil et d'en préparer les travaux ;

Considérant qu'il appartient au nouveau Conseil municipal de mettre en place les commissions municipales nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ;

Considérant que ces commissions municipales qui sont des commissions d'étude, émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la Commune ;

Considérant que la composition des différentes commissions, respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des groupes au sein de l'assemblée communale ;

Considérant que sous réserve de l'accord de l'assemblée délibérante, il est proposé de procéder à un vote à main levée ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier FISCHER, le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

ARTICLE 1 – DECIDE la création de **8** commissions municipales suivantes :

1. COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, DES CEREMONIES ET DES FETES
2. COMMISSION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMENAGEMENT URBAIN, DES TRAVAUX, DU CADRE DE VIE, DU VIVRE ENSEMBLE ET DE L'INNOVATION PUBLIQUE
3. COMMISSION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
4. COMMISSION DE LA REUSSITE EDUCATIVE (DE L'ENFANCE, DE LA PETITE ENFANCE ET SCOLAIRE) ET DE LA JEUNESSE
5. COMMISSION DE LA SECURITE DES ERP, DE LA SECURITE DES BATIMENTS, DE LA SECURITE DES DEPLACEMENTS ET DU SUIVI DES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE VOIRIE
6. COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE, DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES ET DE LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE
7. COMMISSION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET DU PATRIMOINE COMMUNAL
8. COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITES

ARTICLE 2 – DESIGNE les membres de ces commissions pour y siéger durant la durée du mandat sur la liste unique ci-après :

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS		NOMBRE DE MEMBRES	ELUS DE LA MAJORITÉ	ÉLUS D'OPPOSITION
1	COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, DES CEREMONIES ET DES FETES	8	1- Sophie PIFFARELLY 2- Leïla ZENATI 3- Eve MOUTTOU 4- Nathalie GERVAIS 5- Olivier RACHET 6- Jean LORENZO	1- Sandrine DEBEAUSSE 2- Ingrid VASSEUR
2	COMMISSION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMENAGEMENT URBAIN, DES TRAVAUX, DU CADRE DE VIE, DU VIVRE ENSEMBLE ET DE L'INNOVATION PUBLIQUE	8	1- Cyril LONGUEPEE 2- Aimé LONGUEPEE 3- James BEL 4- Olivier RACHET 5- Eve MOUTTOU 6- Christine RENAUT	1- Lionel LOURDIN 2- Ingrid VASSEUR
3	COMMISSION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	8	1- Catherine JUAN 2- Wouassim LAJILI 3- Véronique GARCIA 4- Sophie PIFFARELLY 5- Jean LORENZO 6- Eve MOUTTOU	1- Lionel LOURDIN 2- Xavier GIRARD
4	COMMISSION DE LA REUSSITE EDUCATIVE (DE L'ENFANCE, DE LA PETITE ENFANCE ET SCOLAIRE) ET DE LA JEUNESSE	8	1- Salah KRIMAT 2- Mehdi BOUMENJEL 3- Marc MONTARDIER 4- Abdoul KANE 5- Aimé LONGUEPEE 6- Aurore DJOUMER	1- Sandrine DEBEAUSSE 2- Xavier GIRARD

5	COMMISSION DE LA SECURITE DES ERP, DE LA SECURITE DES BATIMENTS, DE LA SECURITE DES DEPLACEMENTS ET DU SUIVI DES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE VOIRIE	8	1- Olivier RACHET 2- Jean LORENZO 3- James BEL 4- Nathalie GERVAIS 5- Maxime PETAUTON 6- Cyril LONGUEPEE	2- Ingrid VASSEUR
6	COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE, DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES ET DE LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE	8	1- Leïla ZENATI 2- Nathalie GERVAIS 3- Marc MONTARDIER 4- Sophie PIFFARELLY 5- Aimé LONGUEPEE 6- Véronique GARCIA	1- Sandrine DEBEAUSSE 2- Xavier GIRARD
7	COMMISSION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET DU PATRIMOINE COMMUNAL	8	1- Salah KRIMAT 2- Maxime PETAUTON 3- Wouassim LAJILI 4- Véronique GARCIA 5- Abdoul KANE 6- Catherine JUAN	1- Lione LOURDIN 2- Ingrid VASSEUR
8	COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITES	8	1- Marc MONTARDIER 2- Eve MOUTTOU 3- Chanrotana HUN 4- Rahma M'TIR 5- Catherine JUAN 6- Abdoul KANE	1- Sandrine DEBEAUSSE 2- Xavier GIRARD

Pour extrait conforme :

**Le Maire,
Didier FISCHER**

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application Informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.